

## Décision relative à une modification administrative d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

**N° AMM : FR-2022-0059**

*Vu les dispositions du règlement (UE) n°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de modification administrative portant sur l'ajout d'un nouveau nom commercial dans le Méta RCP 1 et d'un nouveau nom commercial dans le Méta RCP 3 pour la famille de produits biocides **INSECTOSEC BPF BIOFA**,*

*de la société*

*Biofa GmbH*

*enregistrée sous le numéro*

*BC-KK087994-12*

### Article 1<sup>er</sup>

La modification administrative de l'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides désignée ci-dessus **est accordée** en France dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

### Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation de la présente famille de produits est fixée au 7 avril 2032.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) n°528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation

A Maisons-Alfort, le 20/10/2023

DocuSigned by:  
*Charlotte Grastilleur*  
AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE : Résumé des caractéristiques de la famille de produits

*Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique.*

### Partie I. - Premier niveau d'information

#### 1. Informations administratives

##### 1.1. Nom commercial de la famille de produits

<b>Nom commercial</b>	INSECTOSEC BPF BIOFA
<b>Autre(s) nom(s) commercial(aux)</b>	-

##### 1.2. Type de famille de produits

<b>Types de produit</b>	TP18
-------------------------	------

##### 1.3. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

<b>Nom et adresse du détenteur</b>	<b>Nom</b>	BIOFA GMBH
	<b>Adresse</b>	RUDOLF-DIESEL-STRASSE 2 D-72525 MÜNSINGEN ALLEMAGNE
<b>Numéro de demande</b>	BC-KK087994-12	
<b>Type de demande</b>	Changement administratif d'une autorisation nationale (NA-ADC)	
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2022-0059	
<b>Date d'autorisation</b>	11/07/2022	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	07/04/2032	

##### 1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

<b>Nom du fabricant</b>	BIOFA GMBH
<b>Adresse du fabricant</b>	RUDOLF-DIESEL-STR. 2 D-72525 MÜNSINGEN ALLEMAGNE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	BIOFA GMBH RUDOLF-DIESEL-STRASSE 2, 72525 MÜNSINGEN, ALLEMAGNE
	FORMICHEM ANNA-VON-PHILIPP-STR. B33, 86633 NEUBURG A.D. DONAU ALLEMAGNE
	1 NARVIK ROAD SUTTON FIELDS IND. EST. HU7 0AB HULL ROYAUME-UNI

	AEROSOL SERVICE GMBH HELMSTEDTER STR. 58 C 38126 BRAUNSCHWEIG ALLEMAGNE
	AEROLUB BP67, ZA DU MOULIN D'ANGEAN RUE PAUL JOURNEE 60240 CHAUMONT EN VEXIN FRANCE

<b>Nom du fabricant</b>	THESEO DEUTSCHLAND GMBH
<b>Adresse du fabricant</b>	KOLPINGSTRASSE 4, 49835 WIETMARSCHEN ALLEMAGNE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	FORMICHEM GMBH ANNA-VON-PHILIPP-STRASSE 33 B, 86633 NEUBURG AN DER DONAU ALLEMAGNE

<b>Nom du fabricant</b>	NATTARO LABS AB
<b>Adresse du fabricant</b>	MEDICON VILLAGE, SE- 223 81 LUND SUEDE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	NOLATO LÖVEPAC AB, RINGVÄGEN 5, SE-286 73 SKÅNES FAGERHULT SUEDE

### 1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	Dioxyde de silicium (dioxyde de silicium/kieselguhr)
<b>Nom du fabricant</b>	BIOFA GMGH
<b>Adresse du fabricant</b>	RUDOLF-DIESEL-STR. 2, 72525 MÜNSINGEN ALLEMAGNE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	MINE A CIEL OUVERT DANS LA PROVINCE DE GUANCASTE, COSTA RICA

## 2. Composition de la famille de produits et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	7,2	100
Isopropanol	Propan-2-ol	Co-formulant	67-63-0	200-661-7	0	29,9

## 2.2. Type de formulation

DP – Poudre pour poudrage (Méta RCP 1)  
WP – Poudre mouillable (Méta RCP 2 & 6)  
AE – Aérosol (Méta RCP 3)  
AL – Autre liquide (Méta RCP 4)  
XX – Autre (Méta RCP 5)

# Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 1

## 1. Information administrative sur le Méta RCP 1

### 1.1. Identification du Méta RCP 1

<b>Identification</b>	Méta RCP 1
-----------------------	------------

### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 1</b>	-
-----------------	---

### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	TP18
----------------------------	------

## 2. Composition du Méta RCP 1

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	100	100

### 2.2. Type de formulation

DP - Poudre pour poudrage

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 1

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée catégorie 2
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées

Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette* P102 : Tenir hors de portée des enfants* P103 : Lire l'étiquette avant utilisation* P260 : Ne pas respirer les poussières/ aérosols P314 : Consulter un médecin en cas de malaise P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau *Requis pour les usages non-professionnels

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

### 4.1. Description de l'usage

**Tableau 1. Usage # 1 – Poudrage par pulvérisation sur les surfaces contre les insectes rampants et les poux rouges des volailles**

<b>Type de produit</b>	TP18
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	-
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Insectes rampants dont <ul style="list-style-type: none"> <li>- Blatte germanique - <i>Blattella germanica</i> (adulte et nymphe)</li> <li>- Blatte orientale - <i>Blatta orientalis</i> (adulte et nymphe)</li> <li>- Fourmi noire des jardins - <i>Lasius niger</i> (ouvrière)</li> </ul> Pou rouge des volailles - <i>Dermanyssus gallinae</i> (adulte et nymphe)
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur dans les poulaillers, dans les zones industrielles et collectivités et dans les maisons privées
<b>Méthode(s) d'application</b>	Poudrage en pulvérisation sur les surfaces (blattes, poux rouges des volailles et fourmis) et dans les fissures et crevasses (blattes uniquement)
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Insectes rampants dont blattes et fourmis : 7 g/m <sup>2</sup>  Poux rouges des volailles en traitement préventif et curatif : 50 g/m <sup>2</sup> Fréquence : minimum tous les 7 jours
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels et non-professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	<p><u>Pour les professionnels :</u>  Sac en PEBD 2 kg dans une boîte en carton  Seaux en PP de 1 kg/5 L, 2 kg/12,5 L ou 2 kg/13 L  Sac en papier de 1 ou 2 kg avec couche interne en PEBD  Sac en PEHD de 10 kg ou 15 kg HDPE dans un sac en papier  Boîte shaker laminée de 100 g, 150 g ou 200 g avec parois interne en aluminium  Boîte shaker en PET de 500 mL-100 g</p> <p><u>Pour les non-professionnels :</u>  Bouteille en PE BD/HD de 250 mL/50 g  Bouteille en PEBD de 500 mL/100 g ou 1 L/200 g  Boîte shaker laminée de 100 g, 150 g ou 200 g avec parois interne en aluminium  Emballage incluant une cuillère de mesure  Sac en PEBD 2 kg dans une boîte en carton  Seaux en PP de 1 kg/5 L, 2 kg/12,5 L ou 2 kg/13L  Sac en papier de 1 ou 2 kg avec couche interne en PEBD</p>

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Traitement contre les insectes rampants dont les blattes : appliquer sur les surfaces, fissures et crevasses et les chemins des insectes.
- Traitement contre les fourmis : appliquer sur les chemins des fourmis.
- Traitement contre les poux des volailles : appliquer sur les surfaces, et notamment dans les endroits où les poux rouges peuvent se cacher.
  - En préventif, appliquer le produit sur des surfaces propres et sèches avant l'entrée des animaux. Pulvériser suffisamment de produit pour recouvrir toutes les surfaces d'un film blanc (50 g/m<sup>2</sup>).
  - En curatif, appliquer sur des surfaces infestées en l'absence d'animaux. Pulvériser suffisamment de produit pour recouvrir toutes les surfaces d'un film blanc (50 g/m<sup>2</sup>).
- Appliquer directement sur les insectes lorsque cela est possible.
- Si nécessaire, réappliquer après 7 jours.
- L'efficacité peut être observée dans un délai de 1-3 semaines.

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Poulaillers :**
- À utiliser uniquement dans des poulaillers vides.
  - Enlever toutes denrées alimentaires et boissons avant le traitement.
  - Couvrir toutes les surfaces et équipements en contact avec l'alimentation et l'eau de boissons des animaux de rente.
  - Couvrir tous les réservoirs de stockage d'eau avant l'application.
  - Ne pas pulvériser directement sur des animaux.
  - Ne pas pulvériser directement sur les zones de couchage.
- Zone industrielle et maisons :**
- Enlever toutes denrées alimentaires et boissons avant le traitement.
  - Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
  - A utiliser uniquement dans des zones inaccessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie.
  - L'élimination du produit et des déchets doit être effectuée par nettoyage humide.
  - Aucun nettoyage à l'aspirateur ne doit être effectué pendant le traitement et le retrait du produit.
- Professionnels :**
- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 40 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).
  - Porter des gants résistant aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
  - Une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) doit être portée (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
  - Porter un écran/visière.
- Non professionnels :**
- Ne pas appliquer plus de 2 fois par jour.
  - Se laver les mains après utilisation.
  - Respecter les instructions d'utilisation.

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

### 4.2. Description de l'usage

**Tableau 2. Usage # 2 – Poudrage par versement, traitement en barrière contre les insectes rampants, y compris les fourmis**

<b>Type de produit</b>	TP18
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	-
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Blatte germanique - <i>Blattella germanica</i> (adulte et nymphe) Blatte orientale - <i>Blattella orientalis</i> (adulte et nymphe) Fourmi noire des jardins - <i>Lasius niger</i> (ouvrière)
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur dans les zones industrielles, collectivités et dans les maisons privées
<b>Méthode(s) d'application</b>	Poudrage par versement, création d'une barrière
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	7 g/m (largeur de la barrière 1 – 3 cm) Fréquence: minimum tous les 7 jours
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Non-professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bouteille en PE BD/HD de 250 mL/50 g Bouteille en PEBD de 500 mL/100 g ou 1 L/200 g Boite shaker laminée de 100 g, 150 g ou 200g avec parois interne en aluminium Boite shaker en PET de 500 mL-100 g  Emballage incluant une cuillère de mesure : Sac en PEBD 2 kg dans une boîte en carton Seaux en PP de 1 kg/5 L, 2 kg/12,5 L ou 2 kg/13L Sac en papier de 1 ou 2 kg avec couche interne en PEBD

#### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Créer une barrière sur les chemins et les sites d'entrée des insectes, et dans les endroits où le produit ne peut pas être facilement enlevé.
- Appliquer à une courte distance sur le sol pour créer une barrière d'une largeur de 1 à 3 cm.
- Remplir le dispositif d'application avec une cuillère doseuse.
- L'efficacité peut être observée dans les 1-3 semaines.

#### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Enlever toutes denrées alimentaires et boissons avant le traitement.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- A utiliser uniquement dans des zones inaccessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie.
- L'élimination du produit et des déchets doit être effectuée par nettoyage humide.
- Aucun nettoyage à l'aspirateur ne doit être effectué pendant le traitement et le retrait du produit.
- L'application ne peut être effectuée qu'avec le dispositif de saupoudrage, fourni avec l'emballage. Ne pas appliquer directement à partir du paquet.
- Limiter l'utilisation sur une journée à une barrière de 2 m maximum.
- Se laver les mains après utilisation.
- Respecter les instructions d'utilisation.

#### 4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

#### 4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

#### 4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

### 4.3. Description de l'usage

**Tableau 3. Usage # 3 – Traitement par poudrage des nids et traitement barrière, contre les fourmis**

<b>Type de produit</b>	TP18
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	-
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Fourmi noire des jardins - <i>Lasius niger</i> (ouvrière)
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur et extérieur Dans et autour des maisons privées
<b>Méthode(s) d'application</b>	Poudrage, création d'une barrière. Ce produit s'applique autour de l'entrée des nids et sur les chemins parcourus par les fourmis. Traitement barrière. Ce produit s'applique sur les chemins parcourus par les fourmis et autour des points d'entrée des fourmis
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Traitement des nids par saupoudrage : 5 g / nid Traitement en barrière : 7 g / m - largeur de la barrière 1 – 3 cm
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels et non professionnels



<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	<p><u>Pour les professionnels :</u>          Bouteille en PE BD/HD de 250 mL/50 g          Bouteille en PEBD de 500 mL/100 g ou 1 L/200 g          Sac en PEBD 2 kg dans une boîte en carton          Seaux en PP de 1 kg/5 L, 2 kg/12,5 L ou 2 kg/13L          Sac en papier de 1 ou 2 kg avec couche interne en PEBD          Sac en PEHD de 10 kg ou 15 kg HDPE dans un sac en papier          Boîte shaker laminée de 100 g, 150 g ou 200g avec parois interne en aluminium          Boîte shaker en PET de 500 mL-100 g</p> <p><u>Pour les non-professionnels :</u>          Bouteille en PE BD/HD de 250 mL/50 g          Bouteille en PEBD de 500 mL/100 g ou 1 L/200 g          Boîte shaker laminée de 100 g, 150 g ou 200g avec parois interne en aluminium.          Boîte shaker en PET de 500 mL-100 g          Emballage incluant une cuillère de mesure :          Sac en PEBD 2kg dans une boîte en carton          Seaux en PP de 1 kg/5 L, 2 kg/12,5 L ou 2 kg/13L          Sac en papier de 1 ou 2 kg avec couche interne en PEBD</p>
--	--

#### 4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Appliquer le produit uniquement par temps sec à l'extérieur. Ne pas appliquer le produit en cas de pluie dans les prochaines 24 heures.
- Pour un nid avec plusieurs entrées, appliquer le produit uniformément sur toutes les entrées.
- Répéter le traitement après 24 h quand le produit a été retiré par les fourmis.
- Ne pas appliquer plus de 3 fois/nid.
- L'efficacité est observée en 1 à 3 semaines.
- Remplir le dispositif d'application avec la cuillère doseuse, ou appliquer pour un traitement en barrière avec la cuillère doseuse.
- Pour utilisateurs professionnels : Le contenu des sacs et des seaux peut d'abord être transféré dans un flacon verseur, ou être appliqué directement avec une cuillère doseuse.
- Pour utilisateurs non professionnels : Le contenu des sacs et des seaux peut d'abord être transféré dans un flacon verseur fourni avec l'emballage avant application, ou être appliqué directement avec la cuillère doseuse fournie avec l'emballage.

#### 4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Enlever toutes denrées alimentaires et boissons avant le traitement.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- A utiliser uniquement dans des zones inaccessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie.
- L'élimination du produit et des déchets doit être effectuée par nettoyage humide.
- Aucun nettoyage à l'aspirateur ne doit être effectué pendant le traitement et le retrait du produit.

#### **Professionnels :**

- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 40 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).
- Porter des gants résistant aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) doit être portée (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Porter un écran/visière.

**Non professionnels :**

- Se laver les mains après utilisation.
- Respecter les instructions d'utilisation.

**4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

**4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

**4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage**

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

**5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1****5.1. Instructions d'utilisation**

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

**5.2. Mesures de gestion de risque**

-

**5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

- En cas d'exposition : appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : en cas d'exposition : appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison ou un médecin.

**5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

**5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales**

- Conserver le produit fermé et dans son emballage d'origine.
- Conserver dans un endroit sec.

- Durée de stockage : 24 mois.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

## 6. Autre(s) information(s)

- Le produit contient du dioxyde de silicium/ Kieselguhr, pour lequel une AECinhalation pour l'utilisateur professionnel a été fixée et utilisée pour l'évaluation des risques du produit.

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 1

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom(s) commercial(aux)</b>	
	INSECTOSEC GREEN RANGE DE POWDER AMEISENMITTEL STOP RAMPANTS ANTI RAMPANTS LUTTE FOURMIS INSECTICIDE POUX ROUGE INSECTICIDE POUDRE TERRE DE DIATOMÉE DIATERRANTS DIATOSECT P TERRE DE DIATOMÉE MILBEN STOP MILBEN & UNGEZIEFER FREI MILBEN FREI UNGEZIEFER EX INSECTICIDE RAMPANTS RÖHNFRIED KIESELGUR PULVER IDAPLUS KIESELGUR PULVER IDAPLUS KIESELGUR VERMIN STOP ANTI-FOURMIS POUDRE DE DIATOMÉE DIATO PX RAMPANT TERRE DE DIATOMÉE 3071 DIATOMÉE TERRE DE DIATOMÉE ORO TERRE DE DIATOMÉE K.PRO TERRE DE DIATOMÉE K.PRO VERT TERRE DE DIATOMÉE KAPO TERRE DE DIATOMÉE KAPO VERT TERRE DE DIATOMÉE KAZO TERRE DE DIATOMÉE STARWAX TERRE DE DIATOMÉE STARWAX THE FABULOUS TERRE DE DIATOMÉE POUDRE DIATOMÉE DIATOMÉE P TERRE DE DIATOMÉE P ORO TERRE DE DIATOMÉE P K.PRO TERRE DE DIATOMÉE P

KAPO TERRE DE DIATOMÉE P  
 K.PRO VERT TERRE DE DIATOMÉE P  
 KAPO VERT TERRE DE DIATOMÉE P  
 KAZO TERRE DE DIATOMÉE P  
 STARWAX TERRE DE DIATOMÉE P  
 STARWAX THE FABULOUS TERRE DE DIATOMÉE P  
 PARASECT SIL  
 INSECTICIDE POUDRE DIATOMÉE  
 POUDRE FOURMIS DIATOMÉE  
 POUDRE POUX ROUGE DIATOMÉE  
 TERRE DE DIATOMÉE INSECTICIDE NATUREL POUDRE  
 TERRE DE DIATOMÉE INSECTICIDE POUDRE  
 AFOURMI DP  
 FOR BUG P  
 ACTO TERRE DE DIATOMÉE POUDRE  
 MORTIS TERRE DE DIATOMÉE POUDRE  
 SUBITO TERRE DE DIATOMÉE POUDRE  
 123 MOUSTIQUES TERRE DE DIATOMÉE POUDRE  
 BIOCANINA TERRE DE DIATOMÉE POUDRE  
 WINDHAGER AMEISEN-STOPP POWDER  
 AMEISENFREI  
 UNGEZIEFERFREI  
 AMEISENFREI PULVER  
 UNGEZIEFERFREI PULVER  
 AMEISEN STOP  
 UNGEZIEFER STOP  
 SEDUMIN AMEISEN PULVER  
 SEDUMIN UNGEZIEFER PULVER  
 SEDUMIN UNGEZIEFERFREI  
 SEDUMIN AMEISENFREI  
 BIO-JA AMEISENFREI  
 BIO-JA AMEISEN STOP  
 BIO-JA UNGEZIEFERPULVER  
 BIOJA UNGEZIEFERFREI  
 DEHNER AMEISENFREI  
 DEGRO AMEISENFREI  
 DEHNER AMEISEN-STOP  
 DEGRO AMEISEN-STOP  
 DEHNER UNGEZIEFERFREI  
 DEGRO UNGEZIEFERFREI  
 POUDRE TERRE DE DIATOMÉE  
 ORO POUDRE TERRE DE DIATOMÉE  
 K.PRO POUDRE TERRE DE DIATOMÉE  
 K.PRO VERT POUDRE TERRE DE DIATOMÉE  
 KAPO POUDRE TERRE DE DIATOMÉE  
 KAPO VERT POUDRE TERRE DE DIATOMÉE  
 KAZO POUDRE TERRE DE DIATOMÉE  
 STARWAX POUDRE TERRE DE DIATOMÉE  
 STARWAX THE FABULOUS POUDRE TERRE DE DIATOMÉE  
 DEHNER UNGEZIEFER-STOP  
 DEGRO UNGEZIEFER-STOP  
 BIO PROTECT AMEISEN-STREUPULVER  
 BIO PROTECT AMEISEN-MITTEL  
 BIO PROTECT UNGEZIEFER-STREUPULVER  
 BIO PROTECT UNGEZIEFER-MITTEL  
 GRANDIOL AMEISEN-STREUPULVER

	<b>GRANDIOL UNGEZIEFER-STREUPULVER VERMINIX POWDER NATTARO BUG DUST SERPA DIATOMÉE HOME &amp; GARDEN CRAWLING INSECT KILLER DOFF HOME &amp; GARDEN CRAWLING INSECT KILLER STOP FOURMIS POUDRE CONTRE FOURMIS INSECTES KILLER STOP POUX ROUGE POUDRE SPECIALE RAMPANTS TERRE DE DIATOMEES INSECTICIDE BARRIERE FOURMIS STOP FOURMIS ECO BARRIERE FOURMIS ECO BARRIERE RAMPANTS ECO HALTE AUX RAMPANTS HALTE AUX FOURMIS HALTE AUX POUX ROUGE STOP MITE DIATOMACEOUS POWDRE VAZOR DE POWDRE</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2022-0059-01-01				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	-	100

## Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 2

### 1. Information administrative sur le Méta RCP 2

#### 1.1. Identification du Méta RCP 2

<b>Identification</b>	Méta RCP 2
-----------------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 2</b>	-
-----------------	---

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	TP18
----------------------------	------

## 2. Composition du Méta RCP 2

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	96	97

### 2.2. Type de formulation

WP - poudre mouillable

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 2

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée catégorie 2
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
Étiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
Conseils de prudence	P260 : Ne pas respirer les poussières/ aérosols P314 : Consulter un médecin en cas de malaise P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation
Note	EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Pulvérisation liquide contre les poux rouges des volailles

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Pou rouge des volailles - <i>Dermanyssus gallinae</i> (adulte et nymphe)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur – dans les poulaillers. Pulvérisation des surfaces, des fentes et des fissures, des cachettes et des chemins empruntés par les insectes.
Méthode(s) d'application	Pulvérisation via un pulvérisateur à dos.

<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	50 - 52 g/m <sup>2</sup> (250 – 260 mL de produit dilué à 16%)/m <sup>2</sup> Fréquence : minimum tous les 7 jours
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Sac en PEBD de 2 kg dans une boîte en carton Seau de 1 kg/5 L, 2 kg/12, 5 L ou 2 kg/13 L en PP Sac en papier de 1 ou 2 kg avec une couche interne en PEBD Sac en PEHD de 10 ou 15 kg HDPE dans un sac en papier

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

## 5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- La poudre doit être mélangée avec de l'eau pour obtenir une solution à 16 % (par exemple 1 kg de produit dans 5 L d'eau).
- La solution doit être appliquée par un pulvérisateur à dos.
- Le produit doit être bien agité avant et pendant l'utilisation.
- Le produit peut être utilisé contre les poux rouges des volailles :
  - Pour un traitement préventif : appliquer le produit sur des surfaces propres et sèches avant l'entrée des animaux. Pulvériser suffisamment de produit pour recouvrir toutes les surfaces d'un film blanc.
  - Pour un traitement curatif : appliquer sur des surfaces infestées en absence d'animaux. Pulvériser suffisamment de produit de manière à recouvrir toutes les surfaces d'un film blanc.
- Pulvériser toutes les surfaces du poulailler, en particulier dans les fissures, les crevasses et les espaces vides du poulailler, où les insectes peuvent se cacher. Pour générer un revêtement uniforme des surfaces, pulvériser à une distance de 30 à 50 cm.
- Recouvrir l'ensemble des surfaces d'un film liquide blanc. Le film initialement humide sèche et laisse une surface de poussière blanche uniforme, qui permet l'efficacité du produit.
- Ne pas appliquer en vrac avec un pulvérisateur à lance.
- Si nécessaire, réappliquer après 7 jours.

## 5.2. Mesures de gestion de risque

- A utiliser uniquement dans des zones inaccessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie.
- L'élimination du produit et des déchets doit être effectuée par nettoyage humide.

### **Poulaillers :**

- À utiliser uniquement dans des poulaillers vides.
- Enlever toutes denrées alimentaires et boissons avant le traitement.
- Couvrir toutes les surfaces et équipements en contact avec l'alimentation et l'eau de boissons des animaux de rente.
- Couvrir tous les réservoirs de stockage d'eau avant l'application.
- Ne pas pulvériser directement sur des animaux.
- Ne pas pulvériser directement sur les zones de couchage.

### **Professionnels :**

- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 40 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).
- Porter des gants résistant aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit)
- Une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) doit être portée (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Porter un écran/visière.

## 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'exposition : appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : en cas d'exposition : appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison ou un médecin.

## 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit fermé et dans son emballage d'origine.
- Conserver dans un endroit sec.
- Protéger le produit de la lumière du soleil.
- Durée de stockage : 24 mois.



## 6. Autre(s) information(s)

- Le produit contient du dioxyde de silicium/ Kieselguhr, pour lequel une AECinhalation pour l'utilisateur professionnel a été fixée et utilisée pour l'évaluation des risques du produit.

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 2

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom(s) commercial(aux)</b>	INSECTOSEC LIQUID PRO ANTIMITE INSECTICIDE LIQUIDE PRO TERRE DE DIATOMEE				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2022-0059-02-01				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	96,31

## Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 3

### 1. Information administrative sur le Méta RCP 3

#### 1.1. Identification du Méta RCP 3

<b>Identification</b>	Méta RCP 3
-----------------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 3</b>	-
-----------------	---

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	TP18
----------------------------	------

### 2. Composition du Méta RCP 3

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	7,2	8,6
Isopropanol	Propan-2-ol	Co-formulant	67-63-0	200-661-7	26,8	29,9

## 2.2. Type de formulation

AE – Aérosol
--------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 3

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Aérosol inflammable catégorie 1 Irritation oculaire catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée catégorie 3
Mentions de danger	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
<b>Étiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
Conseils de prudence	P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes - Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P260 : Ne pas respirer les poussières/ aérosols. P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P304+340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+351+338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P314 : Consulter un médecin en cas de malaise. P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 : Garder sous clef. P410 + P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Note	EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. EUH 208 - Contient du citral. Peut produire une réaction allergique.
------	---

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Pulvérisation avec une bombe aérosol contre les insectes rampants

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Blatte germanique - <i>Blattella germanica</i> (adulte et nymphe) Blatte orientale - <i>Blatta orientalis</i> (adulte et nymphe)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur - zones industrielles, collectivités, et maisons privées
Méthode(s) d'application	Pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi 150 mL (environ 9 -10 g)/m <sup>2</sup> Fréquence : minimum tous les 7 jours
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Aérosol en fer blanc 250-750 mL

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

## 5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Agiter bien le produit avant et pendant l'utilisation.
- Appliquer dans les fissures et crevasses et les espaces vides où les insectes peuvent se cacher.
- Appliquer sur les chemins des insectes.
- Appliquer directement sur les insectes lorsque cela est possible.
- Pulvériser à une distance de 30 cm.
- L'application du produit génère un revêtement uniforme qui sèche rapidement et laisse une surface de poussière blanche uniforme.
- En raison du mode d'action lent du produit, la réduction de l'infestation est visible en 1 semaine.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Enlever toutes denrées alimentaires et boissons avant le traitement.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- A utiliser uniquement dans des zones inaccessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie.
- L'élimination du produit et des déchets doit être effectuée par nettoyage humide.
- Aucun nettoyage à l'aspirateur ne doit être effectué pendant le traitement et le retrait du produit.
- La durée d'utilisation doit être limitée à 30 minutes maximum.
- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 10 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).
- Porter des gants résistant aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) doit être portée (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Porter un écran/visière.
- Éviter le contact avec les yeux.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'exposition : appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 5 minutes.
- Appeler un centre antipoison/un médecin.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égiers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit fermé et dans son emballage d'origine.
- Conserver dans un endroit bien ventilé.
- Protéger du gel.
- Garder au frais.
- Protéger de la lumière directe du soleil.
- Durée de stockage : 24 mois.

### 6. Autre(s) information(s)

- Le produit contient du dioxyde de silicium/ Kieselguhr, pour lequel une AECinhalation pour l'utilisateur professionnel a été fixée et utilisée pour l'évaluation des risques du produit.
- Le produit contient du propan-2-ol, pour lequel une AECinhalation pour l'utilisateur professionnel a été fixée et utilisée pour l'évaluation des risques du produit.

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 3

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom(s) commercial(aux)	
	INSECTOSEC-INSEKTENSPRAY
	DIATERRANTS SPRAY
	DIATOSECT A
	GREEN RANGE DE AEROSOL
	KIESELGUR SPRAY
	RÖHNFRIED KIESELGUR SPRAY 400 ML
	IDAPLUS KIESELGUR SPRAY 400 ML
	AEROSOL DIATOME
	AEROSOL TERRE DE DIATOME
	ORO AEROSOL TERRE DE DIATOME
	K.PRO AEROSOL TERRE DE DIATOME
	K.PRO VERT AEROSOL TERRE DE DIATOME
	KAPO AEROSOL TERRE DE DIATOME
	KAPO VERT AEROSOL TERRE DE DIATOME
	KAZO AEROSOL TERRE DE DIATOME
	STARWAX AEROSOL TERRE DE DIATOME
	STARWAX THE FABULOUS AEROSOL TERRE DE DIATOME
	DIATOME AE
	TERRE DE DIATOME AE
	ORO TERRE DE DIATOME AE
	K.PRO TERRE DE DIATOME AE
	K.PRO VERT TERRE DE DIATOME AE
	KAPO TERRE DE DIATOME AE
	KAPO VERT TERRE DE DIATOME AE
	KAZO TERRE DE DIATOME AE
	STARWAX TERRE DE DIATOME AE
	STARWAX THE FABULOUS TERRE DE DIATOME AE
	TERRE DE DIATOME AEROSOL
	INSECTAN TERRE DE DIATOME AEROSOL



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**anses**

**DIGRAIN TERRE DE DIATOMÉE AÉROSOL  
 OUT INSECT TD  
 BIOSPOTIX DIATOSTOP  
 DIATO BUG  
 FRANCODEX TERRE DE DIATOMÉE AÉROSOL  
 DIATO AEX  
 DIATOMACEOUS AÉROSOL  
 AÉROSOL ANTI RAMPANTS  
 INSECTICIDE AÉROSOL TERRE DE DIATOMÉE  
 KIESELGUR SPRAY 400 ML  
 DIATHOR TERRE DE DIATOMÉE  
 ARSENAL TERRE DE DIATOMÉE  
 IPC IOTOX RAMPANTS  
 PUMAFLY DIATECO  
 DIATOKIL  
 ACTO TERRE DE DIATOMÉE  
 MORTIS TERRE DE DIATOMÉE  
 SUBITO TERRE DE DIATOMÉE AÉROSOL  
 123 MOUSTIQUES TERRE DE DIATOMÉE AÉROSOL  
 ABATOUT TERRE DE DIATOMÉE AÉROSOL  
 K-OCIDE TERRE DE DIATOMÉE AÉROSOL  
 K-OVERT TERRE DE DIATOMÉE AÉROSOL  
 BIOCANINA TERRE DE DIATOMÉE AÉROSOL  
 AB7 ECOGENE INSECTICIDE TERRE DE DIATOMÉE  
 7 ARMOR INSECT CONTROL DIATOMÉE  
 VULCANO TERRE DE DIATOMÉE  
 LE FERMIER TERRE DE DIATOMÉE  
 OR BRUN PAIZIBLE - INSECTICIDE RAMPANTS TERRE DE DIATOMÉE  
 WINDHAGER UNGEZIEFERFREI SPRAY  
 UNGEZIEFER-STOP AÉROSOL  
 UNGEZIEFER STOP SPRAY  
 UNGEZIEFERFREI SPRAY  
 SEDUMIN UNGEZIEFERFREI SPRAY  
 SEDUMIN UNGEZIEFER SPRAY  
 BIO-JA UNGEZIEFERFREI SPRAY  
 BIO-JA UNGEZIEFER SPRAY  
 DEHNER UNGEZIEFERFREI SPRAY  
 DEGRO UNGEZIEFERFREI SPRAY  
 DEHNER UNGEZIEFER-STOP SPRAY  
 DEGRO UNGEZIEFER-STOP SPRAY  
 BIO PROTECT AMEISEN-SPRAY  
 BIO PROTECT UNGEZIEFER-SPRAY  
 GRANDIOL AMEISEN-SPRAY  
 GRANDIOL UNGEZIEFER-SPRAY  
 VERMINIX SPRAY  
 SERPA DIATOMÉE SPRAY  
 STOP FOURMIS  
 INSECTES KILLER  
 TERRE DE DIATOMÉES INSECTICIDE  
 BARRIÈRE RAMPANTS  
 STOP FOURMIS ECO  
 BARRIÈRE FOURMIS ECO  
 BARRIÈRE RAMPANTS ECO  
 HALTE AUX RAMPANTS  
 HALTE AUX FOURMIS  
 STOP MITE**

	<b>BARRIERE FOURMIS VAZOR DE AEROSOL</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2022-0059-03-01				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	-	7,2
Isopropanol	Propan-2-ol	Substance non active	67-63-0	200-661-7	28,5

## Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 4

### 1. Information administrative sur le Méta RCP 4

#### 1.1. Identification du Méta RCP 4

<b>Identification</b>	Méta RCP 4
-----------------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 4</b>	-
-----------------	---

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	TP18
----------------------------	------

## 2. Composition du Méta RCP 4

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 4

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	18	22

### 2.2. Type de formulation

AL - autre liquide
--------------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 4

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée catégorie 2
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées

<b>Etiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette*. P102 : Tenir hors de portée des enfants*. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation*. P260 : Ne pas respirer les poussières/ aérosols. P314 : Consulter un médecin en cas de malaise. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
Note	EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. *Requis pour les usages non-professionnels.

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 4

### 4.1. Description de l'usage

**Tableau 1. Usage # 1 – Pulvérisation liquide avec un pulvérisateur à gâchette contre les poux rouges des volailles.**

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Pou rouge des volailles - <i>Dermanyssus gallinae</i> (adulte et nymphe)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur – Dans les poulaillers
Méthode(s) d'application	Pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi 250 mL/m <sup>2</sup> Fréquence: minimum tous les 7 jours
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<u>Pour les professionnels :</u> Flacon pompe en PEHD de 500 mL, 750 mL ou 1 L Boîte en PEHD 5 L  <u>Pour les non-professionnels :</u> Flacon pompe en PEHD de 500 mL, 750 mL, 1 L

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 4

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 4



#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 4

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 4

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 4

## 5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 4

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Agiter bien le produit avant et entre les utilisations.
- Pulvériser à une distance de 30 cm.
- L'application du produit génère un revêtement uniforme qui sèche rapidement et laisse une surface de poussière blanche uniforme.
- Appliquer 200 pulvérisations par m<sup>2</sup>.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

#### **Poulaillers :**

- À utiliser uniquement dans des poulaillers vides.
- Enlever toutes denrées alimentaires et boissons avant le traitement.
- Couvrir toutes les surfaces et équipements en contact avec l'alimentation et l'eau de boissons des animaux de rente.
- Couvrir tous les réservoirs de stockage d'eau avant l'application.
- Ne pas pulvériser directement sur des animaux.
- Ne pas pulvériser directement sur les zones de couchage.

#### **Professionnels :**

- Porter des gants résistant aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) doit être portée (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- **Durée d'exposition courte (jusqu'à 30 minutes) :**
  - Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 4 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).
- **Durée d'exposition longue :**
  - Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 40 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).

#### **Non professionnels :**

- Se laver les mains après utilisation.
- Respecter les instructions d'utilisation.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'exposition : appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : en cas d'exposition : appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison ou un médecin.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit fermé et dans son emballage d'origine.
- Protéger du gel.
- Protéger de la lumière directe du soleil.
- Durée de stockage : 24 mois.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

## 6. Autre(s) information(s)

- Le produit contient du dioxyde de silicium/ Kieselguhr, pour lequel une AECinhalation pour l'utilisateur professionnel a été fixée et utilisée pour l'évaluation des risques du produit.
- L'étiquette du produit devra mentionner que le produit contient du Aerosil® R 972 (nano).

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 4

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom(s) commercial(aux)	
	INSECTOSEC LIQUID ANTI POUX ROUGE SPRAY INSECTICIDE LIQUIDE TERRE DE DIATOMÉE DIATERRANTS RTU DIATOSECT S GREENRANGE DE LIQUID DIATOMACEOUS PRÊT A L'EMPLOI TERRE DE DIATOMÉE SPRAY ACTO TERRE DE DIATOMÉE PULVERISATION MORTIS TERRE DE DIATOMÉE PULVERISATION SUBITO TERRE DE DIATOMÉE LIQUIDE 123 MOUSTIQUES TERRE DE DIATOMÉE LIQUIDE

	<b>BIOCANINA TERRE DE DIATOMÉE SPRAY WINDHAGER MILBEN-STOPP SPRAY MILBEN-STOP MILBENFREI SEDUMIN MILBEN-STOP SEDUMIN MILBENFREI BIO-JA MILBEN-STOP BIO-JA MILBENFREI VERMINIX LIQUID INSECTES KILLER STOP POUX ROUGE TERRE DE DIATOMEES INSECTICIDE HALTE AUX POUX ROUGE</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2022-0059-04-01				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	61790-53-2	-	20

## Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 5

### 1. Information administrative sur le Méta RCP 5

#### 1.1. Identification du Méta RCP 5

<b>Identification</b>	Méta RCP 5
-----------------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 5</b>	-
-----------------	---

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	TP18
----------------------------	------

### 2. Composition du Méta RCP 5

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 5

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	100	100

#### 2.2. Type de formulation

XX - autre
------------

### 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 5

#### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée catégorie 2
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
<b>Etiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette* P102 : Tenir hors de portée des enfants* P103 : Lire l'étiquette avant utilisation* P260 : Ne pas respirer les poussières/ aérosols P314 : Consulter un médecin en cas de malaise P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau *Requis pour les usages non-professionnels.

### 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 5

#### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Ruban adhésif contre les punaises de lit

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Punaise de lit - <i>Cimex lectularius</i> (nymphes et adulte)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur (maisons privées, appartements, hôtels, maisons de retraite, bateaux de croisières, etc ...). Un ruban adhésif doit être apposé sous ou le long du cadre du lit et dans d'autres zones où des punaises de lit peuvent apparaître, comme derrière les têtes de lit et les plinthes.
Méthode(s) d'application	Ruban adhésif
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Fréquence : après application, la bande reste efficace jusqu'à 12 mois. Un ruban contient 13 g/m <sup>2</sup> de substance active.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bandes de 30 ou 100 mètres enroulés, emballées dans des boîtes en carton.

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 5

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 5

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 5

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 5

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 5

## 5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 5

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
  - Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
  - Le produit est un ruban adhésif prêt à l'emploi qui est appliqué aux endroits où les punaises de lit sont présentes.
  - Fixer le ruban adhésif sous ou le long du cadre du lit et dans d'autres zones où les punaises de lit peuvent apparaître, comme derrière les têtes de lit et les plinthes, créant ainsi une barrière pour les punaises de lit.
  - En raison du mode d'action lent du produit, l'efficacité peut être observée après 1 semaine.
  - Convient comme mesure d'accompagnement dans le contrôle d'une infestation de punaises de lit :
    - Uniquement pour protéger les lits.
    - Uniquement en cas de faible infestation.
  - Il est recommandé que l'identification et le niveau d'infestation des punaises de lit soient effectués par un professionnel de la lutte antiparasitaire.
  - L'efficacité peut être réduite à des températures supérieures à 25°C.
- Pour les utilisateurs professionnels uniquement (par exemple, hôtel, maison de retraite, refuge pour sans-abris...) :**
- Le produit peut être utilisé dans le cadre d'une stratégie intégrée de lutte antiparasitaire, pour prévenir une infestation potentielle.
  - Vérifier régulièrement les zones traitées.
  - Vérifier l'infestation avant utilisation. En cas de début d'infestation, un autre produit à effet curatif doit être utilisé.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- A utiliser uniquement dans des zones inaccessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie.
- Se laver les mains après utilisation.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'exposition : appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : en cas d'exposition : appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison ou un médecin.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit fermé et dans son emballage d'origine.
- Conserver dans un endroit sec.
- Protéger de la lumière directe du soleil.
- Durée de stockage : 24 mois.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

## 6. Autre(s) information(s)

- Le produit contient du dioxyde de silicium/ Kieselguhr, pour lequel une AECinhalation pour l'utilisateur professionnel a été fixée et utilisée pour l'évaluation des risques du produit.

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 5

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	INSECTOSEC TAPE				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2022-0059-05-01				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	-	100

## Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 6

### 1. Information administrative sur le Méta RCP 6

#### 1.1. Identification du Méta RCP 6

<b>Identification</b>	Méta RCP 6
-----------------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 6</b>	-
-----------------	---

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	TP18
----------------------------	------

## 2. Composition du Méta RCP 6

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 6

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	100	100

### 2.2. Type de formulation

WP - poudre mouillable
------------------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 6

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée catégorie 2
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
<b>Etiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
Conseils de prudence	P260 : Ne pas respirer les poussières/ aérosols P314 : Consulter un médecin en cas de malaise P501 : Éliminer le contenu/récepteur conformément à la réglementation
Note	EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 6

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Pulvérisation liquide contre les poux rouges des volailles

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Pou rouge des volailles - <i>Dermanyssus gallinae</i> (adultes et nymphes)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur – dans les poulaillers
Méthode(s) d'application	Pulvérisation par un pulvérisateur à dos.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	50 g/m <sup>2</sup> - 250 mL de produit dilué à 16% Fréquence : minimum tous les 7 jours
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Sac 2 kg PEBD dans une boîte en carton Seaux en PP de 1 kg/5 L, 2 kg/12,5 L et 2 kg/13 L PP Sac en papier de 1 ou 2 kg avec une couche interne en PEBD Sac en PEHD de 10 kg ou 15 kg dans un sac en papier

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 6

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 6

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 6

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 6

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 6



## 5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 6

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- La poudre doit être mélangée avec de l'eau pour obtenir une solution à 16 % (par exemple 1 kg de produit dans 5 L d'eau).
- La solution doit être appliquée par un pulvérisateur à dos.
- Le produit doit être bien agité avant et entre les utilisations.
- Le produit peut être utilisé contre les poux rouges des volailles :
  - Pour un traitement préventif : appliquer le produit sur des surfaces propres et sèches avant l'entrée des animaux. Pulvériser suffisamment de produit de manière à recouvrir toutes les surfaces d'un film blanc.
  - Pour un traitement curatif : appliquer sur des surfaces infestées en absence d'animaux. Pulvériser suffisamment de produit pour recouvrir toutes les surfaces d'un film blanc.
- Pulvériser toutes les surfaces du poulailler, en particulier dans les fissures, les crevasses et les espaces vides du poulailler, où les insectes peuvent se cacher. Pour générer un revêtement uniforme des surfaces, pulvériser à une distance de 30 à 50 cm.
- Recouvrir l'ensemble de l'installation d'un film liquide blanc. Le film initialement humide sèche et laisse une surface de poussière blanche uniforme qui permet l'efficacité du produit.
- Ne pas appliquer en vrac avec un pulvérisateur à lance.
- Si nécessaire, réappliquer après 7 jours.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- À utiliser uniquement dans des poulaillers vides.
- Enlever toutes denrées alimentaires et boissons avant le traitement.
- Couvrir toutes les surfaces et équipements en contact avec l'alimentation et l'eau de boissons des animaux de rente.
- Couvrir tous les réservoirs de stockage d'eau avant l'application.
- Ne pas pulvériser directement sur des animaux.
- A utiliser uniquement dans des zones inaccessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie.
- L'élimination du produit et des déchets doit être effectuée par nettoyage humide.
- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 40 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).
- Porter des gants résistant aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) doit être portée (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit)
- Porter un écran/visière.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'exposition : appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : en cas d'exposition : appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison ou un médecin.

#### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit fermé et dans son emballage d'origine.
- Conserver dans un endroit sec.
- Durée de stockage : 24 mois.

#### 6. Autre(s) information(s)

- Le produit contient du dioxyde de silicium/ Kieselguhr, pour lequel une AECinhalation pour l'utilisateur professionnel a été fixée et utilisée pour l'évaluation des risques du produit.

### Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 6

#### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom(s) commercial(aux)</b>	<b>INSECTOSEC S</b> <b>INSECTICIDE POUX ROUGE</b> <b>INSECTICIDE POUDRE TERRE DE DIATOMÉE</b> <b>DIATOSECT PRO</b> <b>GREENRANGE DE POWDER</b> <b>IDAPLUS KIESELGUR PULVER</b> <b>PARASECT SIL</b> <b>INSECTICIDE POUDRE DIATOMÉE</b> <b>POUDRE POUX ROUGE DIATOMÉE</b> <b>TERRE DE DIATOMÉE INSECTICIDE NATUREL POUDRE</b> <b>TERRE DE DIATOMÉE INSECTICIDE POUDRE</b> <b>VERMINIX</b> <b>SERPA DIATOMÉE</b> <b>STOP POUX ROUGE</b> <b>HALTE AUX POUX ROUGE</b> <b>STOP MITE</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2022-0059-06-01				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	-	100